

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvére à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne - 8e programme de travaux - Opération n°8, première tranche - Avenant n°1 à la Convention fixant la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2005/0722 du 23 septembre 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de participer financièrement à l'opération n°8 première tranche du 8^e programme de travaux (2004-2008) du syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG) à hauteur de 32 % du montant prévisionnel H.T. des travaux soit 21 920 €.

Les travaux de réfection de l'écluse de Grattequina sont composés de deux tranches :

- première tranche : réfection et mise aux normes de 8 pelles hydrauliques ;
- deuxième tranche : remplacement des 8 portes à flot et de 8 clapets.

Ces travaux participent à la limitation des risques d'inondation sur la basse vallée de la Jalle comprenant en particulier le territoire de Bordeaux Nord.

Le SIJALAG a procédé au nettoyage des pelles hydrauliques de l'écluse de Grattequina, préalable à leur galvanisation. Cependant, il est apparu au cours de ce nettoyage que le métal était très attaqué sur les deux tiers de la partie inférieure des pelles, sans possibilité de réparation, les barres de renfort étant également endommagées. Le remplacement des pelles est devenu incontournable et augmente l'enveloppe financière de cette opération de manière conséquente.

Compte tenu de ces éléments, le surcoût estimé pour mener à bien cette opération s'élève à 52 386,8 € H.T.

Pour faire face à cette dépense imprévue, le SIJALAG a recherché la participation de ses partenaires et notamment de la Communauté urbaine au titre de sa compétence en matière d'hydraulique urbaine.

La présente délibération a donc pour objet la signature d'un avenant à la convention à intervenir sur ce programme de travaux, concernant la première tranche de l'opération nommée : «Opération n°8 - Réfection de l'écluse de Grattequina - 1^{ère} tranche de travaux».

Financement des travaux supplémentaires

Les travaux de remplacement des pelles de l'écluse de Grattequina ont été chiffrés, en première estimation, à environ 52 386,80 € H.T., frais de maîtrise d'œuvre compris. Sur la base d'un taux de participation communautaire de 32 % du montant prévisionnel H.T., le montant de la contribution communautaire à ces travaux est fixé à **16 763,77 €**.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à ces travaux supplémentaires à l'opération n°8, première tranche, sera versée.

La dépense sera imputée au Budget Principal de l'exercice 2005, sur les crédits inscrits Chapitre 204, Article 20415, Fonction 8310, CRB O200, Programme PE03.

Pour mémoire, cette opération porte la participation communautaire aux travaux de réfection de l'écluse de Grattequina – première tranche – à 38 683,77 € H.T.

Il est à noter que cette contribution supplémentaire à l'opération n°8 reste dans les limites financières autorisées dans le cadre des crédits ouverts pour la participation communautaire au 8^e programme de travaux du SIJALAG autorisée par la délibération n° 2004/0961 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004, s'élevant initialement à 439 393,28 € H.T. Après financement de la contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux aux travaux relatifs au présent avenant, 29 % des crédits alloués pour l'ensemble du programme auront été utilisés. Le montant restant encore disponible pour la participation communautaire aux prochaines opérations est de 312 803,32 € H.T.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer l'avenant à la convention «SIJALAG – 8^e programme – opération n°8 première tranche – Réfection de l'écluse de Grattequina» ci-annexé, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne,
- décider le versement du montant de la participation supplémentaire de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'opération n°8, première tranche, du 8^e programme du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 16 763,77 € H.T.,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 MAI 2006**

